

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <b>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</b>	2018/181  Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <b>Délibération n°DC2018/73</b>	

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 73

Votants : 80 (dont 7 pouvoirs)

**POUR : 80 (100 %)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Le dix octobre deux mille dix-huit à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Monthois, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 03/10/2018

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes BAUDART M., BEGNY A., FABRITIUS B., FOURCART M-H, JACQUET G., LEFORT S., LESUEUR P., MELIN P., MERCIER A., PAYEN F., PIEROT C., SEMBENI A., VERNEL M. et MM ADIN M., BARRE R., BEBIN P., BESANCON T., BOIZET G., BOUILLON D., BOUILLON J., BOUILLON M., BOXEBELD P., BROUILLON P., BROYER J., CANIVENQ R., CANNAUX F., CARPENTIER D., CARRE J., COLSON D., DANNAUX D., DEBOURCES C., DEGLAIRE G., DUGARD Y., ETIENNE P., FLEURY V., GAVART V., GODART O., GOMEZ J-B, GROSSELIN J., HAULIN B., HAULIN E., JUILLET B., LAHOTTE H., LAMY D., LANTENOIS J., LAURENT CHAUVET P., LEMOINE J., LEONI A., MALVAUX A., MANCEAUX C., MATHIAS F., MEIS M., MOUTON F., MULLER J-C, NICOLITCH C., NIZET D., NIZET J., OUDIN D., PAYEN G., PHILIPPE L., PIERSON F., POTRON F., QUEVAL G., RACOUR P., RENARD D., RICHELET J-P, ROBIN D., SIGNORET F., SINGLIT B., THIERION V., VAIRY L., VALET B., VAN STECKELMAN G.

Représentés : Mmes BECHARD I. donne pouvoir de vote à M. MATHIAS F., LENFANT M. donne pouvoir de vote à Mme BEGNY A., ROGER M. donne pouvoir de vote à M. CARPENTIER D. et MM ADAM C. donne pouvoir de vote à M. BROYER J., LESOILLE P. donne pouvoir de vote à M. BOUILLON D., PIC J-Y donne pouvoir de vote à M. ETIENNE P., RATAUX F. donne pouvoir de vote à Mme VERNEL M.

---

**OBJET : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET FRENCH MOBILITY**

Considérant l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ADEME intitulé « French Mobility – territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables » ;

Considérant que French Mobility est une initiative du ministère chargé des Transports pour faciliter l'innovation dans la mobilité. Elle s'inscrit dans la dynamique « innovation » des Assises nationales de la mobilité, organisées fin 2017 ;

Considérant que l'appel à projets favorise la mise en œuvre par les territoires peu denses, ruraux et de montagne de projets de mobilités quotidiennes, durables, pour tous, innovantes sur le plan technique et/ou sociétal et/ou de la gouvernance du point de vue des projets déjà développés sur le territoire, répondant à un besoin local ;

Vu le diagnostic territorial réalisé en 2014 et le diagnostic local de santé réalisé en 2017 qui mettent en exergue les enjeux transversaux des problématiques de la mobilité en Argonne Ardennaise ;

Vu les avis favorables remis par la commission Sport, vie associative et Culture le 17/09 et par le Bureau le 01/10 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- APPROUVE le dépôt d'un dossier de candidature auprès de l'ADEME qui comprendra les actions suivantes :
  - **Actions de l'Argonne Ardennaise :**
    - Coordination générale des actions / Pilotage des comités techniques
    - Communication, éducation au changement de comportement, promotion des dispositifs
    - Mise en place du dispositif Rézo-Pouce, autostop organisé
    - Mise en place d'un réseau de bornes électriques
    - Etude d'implantation d'espaces de télétravail, étude pour la mise en place d'un dispositif de soutien aux commerces itinérants
    - Valorisation des actions existantes et à venir de la part de la Communauté de Communes:
  - **Actions portés par le FJEPCS La Passerelle**
    - Montée en puissance du transport à la demande par le FJEPCS à destination des jeunes, bénéficiaires des minimas sociaux, séniors... pour permettre l'accès aux soins, aux droits, à la formation...
    - Valorisation des actions existantes et à venir relatives à la mobilité inversée (A plus dans le bus, café des parents, PLIE itinérant...)
    - Lien avec les initiatives départementales : Plateforme Mobil Arden pour permettre la répliquabilité de l'expérimentation
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

